Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261023-261023AU_112PFL-AU

VILLE DE DENAIN

Objet : Animation Musicale
Thé Dansant

DECISION DU MAIRE N° 2026-112/ PFLC

8. Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02 avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission Séniors, Enfance et Jeunesse,

DECIDE

■ **Article 1** : la Ville de Denain proposera la manifestation suivante :

- **Dimanche 08 Novembre 2026 de 15h à 20h** à la salle des Fêtes Municipale Place Baudin de Denain : ***« Un thé dansant ».***

Pour l'animation musicale de cet événement, il sera fait appel au chanteur et animateur GIOVANNI de *« ROBY SPECTACLES »*, représenté par Monsieur ROBERTO MARASCHIELLO, situé 9 rue Hennevauche - 5640 METTET, Belgique, qui assurera l'animation musicale.

■ **Article 2** :

Le coût global de cette prestation s'élève **à 800€ TTC.**

La Ville mettra en vente les places au tarif unique de **5€.**

■ **Article 3** :

L'espace de convivialité de cet événement sera confié à une association locale. C'est l'association *« La Maison de quartier Solange-Tonini»*, représentée par Monsieur BOILEAU Martin, en sa qualité de Directeur située : 640 rue Berthelot, à DENAIN, qui assurera le fonctionnement de la buvette de cet événement sous réserve d'une demande d'autorisation au service instructeur de la Ville. La gestion de cet espace est sous leur responsabilité. Les dépenses sont à leur charge et la recette des ventes leur revient intégralement.

■ **Article 4** :

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

■ **Article 5** :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille *(5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr)* dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Denain, le 23 Octobre 2026.

Par délégation du Maire

Anne-Lise DUFETEL-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)